

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 Décembre 2017

..*_**_**..

Le Conseil municipal s'est réuni le onze décembre deux mil dix-sept à vingt heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Membres afférents au Conseil municipal : 15

Membres en exercice : 15

Membres présents : 13

Absents :

Absents excusés : M. GASPAROUX Dominique (pouvoir à CLEMENT Annie) , PERRAUT Marylène (pouvoir à NALTET Jean-Luc)

Compte rendu de la séance du 13/11/2017 : Approuvé à l'unanimité

Secrétaire de séance : FRANCOIS Jérôme

1. Divers dossiers en cours

- Personnel communal :

Un recrutement pour le poste de secrétaire général a eu lieu avec l'aide du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Saône-et-Loire. Un Jury a reçu le 15 Novembre dernier 3 candidates. Le choix s'est porté sur la candidature de Mme BOIS Valérie actuellement en poste à LOISY. Elle devrait arriver à MERVANS autour du 15 Février prochain. Il convient maintenant de créer un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe.

Mme Carole PARADON, actuellement en remplacement au secrétariat de Mairie en comptabilité, terminera son contrat le 22 Décembre prochain parce qu'elle a trouvé un poste définitif. Ce qui signifie que du 22 Décembre 2017 au 15 Février 2018 environ, seules 2 secrétaires seront présentes. La Mairie sera donc fermée tous les après-midis du Mardi 26 Décembre au Vendredi 5 Janvier. Si le besoin s'en faisait ressentir, étant donné les opérations de fin d'année et de début d'année, la Mairie pourrait être fermée occasionnellement en Janvier et Février.

Le Conseil donne son accord de principe à la proposition d'avancement de M. JACQUELIN Jean-Marie et de M. BOIVIN Didier au grade d'agent de maîtrise en raison de leurs responsabilités au sein du service technique et de leur ancienneté. Les dossiers devront être présentés au Comité Technique qui donnera son avis avant la création des postes.

Monsieur le Maire rappelle que la mise en place du nouveau régime indemnité (RIFSEEP) pour le service technique, avait été annulée parce que certains textes d'application n'étaient pas sortis. Maintenant, tous les textes sont parus et le RIFSEEP doit être mis en place à compter du 1^{er} Janvier 2018.

- Bâtiments :

Propriété PERNOLLET

La démolition de la Maison PERNOLLET est terminée.

Chauffage logement BECHE Gérard :

Les travaux ont commencé aujourd'hui et devraient durer environ une semaine.

Gymnase :

L'entreprise PIGUET s'est rendue une nouvelle fois sur place et demande à voir l'Entreprise E2S, chargée de la maintenance du chauffage, car certaines fuites proviendraient des « cheminées ». Suite aux grosses précipitations des 9 et 10 décembre, aucune fuite n'a été constatée.

Ecole :

Les carrelages de la classe de CE2 se sont soulevés et des travaux en urgence vont débiter dès le 13 Décembre en accord avec Mme la Directrice de l'Ecole. Pendant la durée de ces travaux, la classe sera transférée à la salle des associations. L'entreprise MORAIN effectuera les travaux.

- Rythmes scolaires :

Un courrier du DASEN arrivé le 16 Novembre en Mairie nous demande de donner notre décision sur le retour ou non à la semaine de 4 jours, avant le 31 Décembre 2017 en concertation avec les acteurs locaux.

Une réunion a donc été organisée le 27 Novembre afin de réunir les enseignants, les représentants des parents d'élèves au Conseil d'Ecole, la commission « Education » et le personnel communal travaillant à l'école. Il en est ressorti que la majorité souhaite continuer les Nouvelles Activités Périscolaires et maintenir la semaine de 4 jours et demi.

Le conseil municipal doit donc prendre une décision en sachant que le coût annuel s'élève à la somme de 20 000.00€ environ, qu'aujourd'hui, il n'est pas possible de confirmer que l'aide apportée par l'Etat sera reconduite. A noter également que le fait de travailler le mercredi oblige à effectuer un ramassage scolaire le mercredi et les heures de ménage habituellement effectuées par les adjoints techniques réquisitionnés pour les TAP le vendredi après-midi seront confiées comme cette année, à une entreprise pour la somme de 5897€ par an.

Monsieur le Maire explique donc au Conseil qu'en cas de non retour à la semaine de 4 jours, il conviendra d'en assumer toutes les conséquences financières car il ne sera pas toujours possible de compter sur le bénévolat.

Le Conseil, à l'unanimité décide de maintenir la semaine d'école à 4 jours et demi et de poursuivre l'organisation des activités périscolaires à la seule condition qu'elles aient lieu le Vendredi après-midi. Une participation financière pourra être demandée aux familles et les modalités seront fixées ultérieurement. Cette décision sera donc soumise à l'avis du Directeur d'Académie par courrier avant le 31 Décembre.

- Transfert des zones artisanales de MERVANS et ST-GERMAIN-DU-BOIS à la CCBR 71 :

Rétrocession à titre onéreux d'un terrain de 1 127 m² pouvant être proposé à la vente (1 804€ TTC)

Rétrocession à titre gracieux servant à l'emprise de voirie, fossés, espaces divers.

Les bâtiments que la Commune a donné en location sont exclus du transfert.

- Restaurant scolaire :

Suite au marché à procédure adaptée lancé pour la préparation des repas au restaurant scolaire pour l'année 2018, la société ASCANIS a été retenue pour sa proposition intéressante.

2. Délibérations

- Création d'un emploi au grade de Rédacteur principal 2^{ème} classe et suppression d'un poste au grade d'adjoint administratif
- Rythmes scolaires
- Transfert Zone Artisanale
- Mise en non-valeur de sommes non recouvrées par la Trésorerie
- Remise en place du RIFSEEP pour le service technique
- Décisions prises par le Maire par délégation :

Droit de préemption urbain :

DIA pour le 4 Rue du 11 Novembre 1918

propriétaire : Mme GRAS Suzanne

parcelles : section AH N° 250 ; contenance : 748 m².

La commune de MERVANS ne fait pas valoir son droit de préemption.

DIA pour le 72 Route de Louhans

Propriétaire : BOIVIN Jean

Parcelles AK 27, 37, 38, 39 ; contenance : 11 901 m²

La commune de MERVANS ne fait pas valoir son droit de préemption.

- Taux avancement de grade pour 2018

3. Divers compte rendus

- Assemblée Générale de la CCB71 du 28/11/2017 :

Compétence service incendie concernant le versement des contributions au budget du SDIS Pépinières d'entreprises à BEAUREPAIRE-EN-BRESSE: les lots ont été attribués aux entreprises Loi GEMAPI : « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » sera une compétence communautaire à partir du 1^{er} Janvier 2018.

Transfert des ZA de ST-GERMAIN-DU-BOIS et de MERVANS

Etat d'avancement des projets en cours (salle multi activités à SAVIGNY EN REVERMONT, Résidence seniors à SAILLENARD et cellules commerciales à MERVANS)

MAM à SENS-SUR-SEILLE et au TARTRE

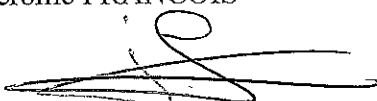
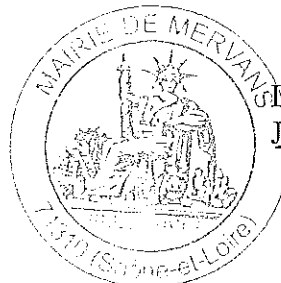
- Réunion du 7/12/2017 avec la CCB71 et l'OPAC 71 concernant le projet de cellules commerciales pour définir les rôles de chacun.

4. Questions diverses

- Demande de la responsable de la bibliothèque pour l'achat de caisses de rangement pour les livres
- Colis de Noël le matin du 23 Décembre
- Vœux du Maire le Jeudi 11 Janvier à 19H00
- Inauguration de la Mairie le Samedi 20 Janvier 2018 à 11H00.

La séance est levée à 22H15

Le secrétaire de séance,
Jérôme FRANCOIS

Le Maire,
Jean-Luc NALTET

